# Contre la dissolution : la défense du Comité Action Palestine (7)

*Le Comité Action Palestine publie ici des extraits du recours en référé-liberté déposé devant le Conseil d'Etat, où chaque grief de l'Etat est déconstruit et réfuté.*

[…]

Le décret du 9 mars 2022 indique :
« Qu'ainsi, le 13 mai 2014, à l'occasion de la « commémoration de la Nakba », qui symbolise l'exil forcé des Palestiniens lors de la proclamation de l'État d'Israël en 1948, l'association a publié, sur son site Internet, un article virulent contre le sionisme et Israël, à la connotation complotiste, estimant que « le sionisme n'a jamais eu d'autres buts que le nettoyage ethnique », présentant Israël comme « l'instrument du mouvement sioniste mondial » et « la base géographique de l'impérialisme, stratégiquement placé au cœur du monde arabe et musulman » ; que le Comité Action Palestine, insistant sur « l'illégitimité d'Israël », affirme que « les jours de l'entité sioniste sont comptés », que par ces mots, il encourage ouvertement à la haine et à la violence contre Israël. »

Or, l'épuration ethnique à la suite de la fondation d'Israël a été largement documentée par les historiens, en particulier israéliens. Ilan PAPPE, historien israélien, démontre le caractère planifié du nettoyage ethnique dans son livre « Le nettoyage ethnique en Palestine » et présente en détail le plan Dalet.
Le village de Deir Yassine, qui a été entièrement rasé et dont toute la population a été massacrée, est devenu le symbole des

500 villages palestiniens détruits à la création de l'Etat d'Israël. Au total en 1948, 800 000 Palestiniens ont été expulsés de leurs maisons ou ont du fuir la violence des groupes armés sionistes. Ils ont été forcés à se réfugier dans les régions de Palestine non occupées par les sionistes en 1948 et dans les pays arabes limitrophes. Leur statut de réfugiés a été reconnu officiellement par la résolution 194, votée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 décembre 1948, leur octroyant le droit au retour dans leurs foyers.
En 1947, moins de 7% des terres appartenaient à des propriétaires juifs, le reste à des Palestiniens. Après la création de l'Etat d'Israël en 1948, les sionistes se sont accaparés 56% des terres de la Palestine.
L'établissement d'Israël est bien un processus colonial et les acteurs en 1948 sont des colons.
Il n'y a rien de violent ni de haineux à écrire cela, ce sont des faits, consubstantiels à toute entreprise de colonisation de peuplement, qui cherche non moins consubstantiellement à les passer sous silence[2]

Par ailleurs, un Etat colonial s'impose toujours par la violence et pour cette raison il suscite mécaniquement une résistance. Et l'histoire de la décolonisation montre que les colonisés parviennent le plus souvent à mettre fin à la colonisation.
Ce sont ces faits historiques objectifs qui conduisent à la conclusion que les *« jours d'Israël sont comptés »*. Il ne s'agit pas plus d'un encouragement à la haine ou à la violence.

Là encore, cet avis est partagé, notamment par des personnalités israéliennes.
Avraham BURG, président de la Knesset de 1999 à 2003 et ex-président de l'Agence juive mondiale, indiquait en 2003 dans un article du Yediot Aharonot *« La révolution sioniste est morte »* avant d'affirmer qu'Israël *« ghetto sioniste »* court à

sa perte en se définissant comme Etat juif.

Dans un article intitulé « Nous sommes déjà morts : Avraham BURG attaque l'Etat juif, "ghetto sioniste" » publié dans Le Monde le 9

juin 2007[3], il écrit : *« Avoir défini l'Etat d'Israël comme un Etat juif est la clef de sa perte. Un Etat juif, c'est explosif, c'est de la dynamite. »*

Il affirme que le sionisme aurait dû être aboli après la création d'Israël et précise : « *Nous sommes déjà morts mais nous ne le savons pas encore* ».
Concernant le terme utilisé d'« *illégitimité d'Israël* », il convient de préciser que lorsqu'un mouvement politique, et a fortiori, un mouvement politique colonial s'impose par la force et la violence, il est immédiatement frappé d'illégitimité, surtout aux yeux des colonisés. L'illégitimité d'Israël vient également des violations répétées des obligations du droit international par ses représentants. Les résolutions suivantes ne sont absolument pas respectées et elles mettent l'accent sur l'expropriation des terres, l'absence de validité des colonies de peuplement israéliennes, la violence par l'armée israélienne et les colons israéliens à l'égard de civils palestiniens qui sont tués, blessés et expulsés : […]

**Extrait du recours déposé le 29 mars 2022 devant le Conseil d'Etat via le cabinet Bourdon&Associés, suite au décret présidentiel du 9 mars 2022 de dissolution de l'association.**

1. Article « Palestine : la résistance jusqu'à la fin du sionisme » du 13 mai 2014 http://www.comiteactionpalestine.org/word/palestine-la-resistance-jusqua-la-fin-du-sionisme/

2.« *En Algérie, la mission coloniale se fixait pour but de créer une nouvelle nation « civilisée », mais*

*elle a passé sous silence l'entreprise de destruction que cela supposait. La spoliation légalisée des terres mise en place par l'administration coloniale a entraîné une dispersion de la population autochtone et la destruction de la structure sociale tribale.* », chapeau de l'article *Ce que la colonisation doit détruire pour s'imposer*, Hosni Kitouni, Orient XXI, 18 mars 2022 : https://orientxxi.info/magazine/ce-que-la-colonisation-doit-detruire-pour-s-imposer,5454

3. https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2007/06/09/nous-sommes-deja-morts-avraham-burgattaque-l-etat-juif-ghetto-sioniste_921015_3218.html